

Département de la Moselle
FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : ONF - Matérialisation des lots de bois de chauffage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis émanant de l'ONF concernant la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 1.056,31 € TTC
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce s'y rapportant
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget communal 2011

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Département de la Moselle
FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Forêt communale - Travaux d'exploitation 2010/2011 – programme et devis

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les programmes des coupes et d'exploitation de l'exercice 2011 se montant à 19.692,79 € TTC. La recette brute escomptée s'élève à 31.236 € pour un volumetotal de 806m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les programmes des coupes et d'exploitation tels que présentés
- S'engage à inscrire la dépense au budget communal 2011 pour un montant de 19.692,79 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 01.12.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Voirie communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'actualisation de la voirie communale et le classement dans le réseau des voies communales de la totalité des rues énumérées dans les tableaux de classement établi par la DDT de Sarreguemines, à savoir :

- Voies communales
(y compris la rue des Prés et l'impasse de la Source d'une longueur de 410m) 11.441 m
- Places publiques et parking (surface 4.631 m²) équivalent 662 m
- Chemins ruraux 6.467 m
- Chemins piétons 326 m

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Département de la Moselle
FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Acceptation d'un virement suite à sinistre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le virement suivant :

BUDGET PRINCIPAL :

- M. KREUTZER, d'un montant de 1.420,25 euros, correspondant au remboursement d'un sinistre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 01.12.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Convention / règlement intérieur du Foyer Socio Educatif

Après présentation de la révision de la convention de mise à disposition du Foyer Socio Educatif proposé par la commission vie associative / gestion du Foyer Socio Educatif et exposé par la première adjointe, Jeannine QUODBACH,

Le Conseil Municipal accepte dès à présent les conventions telles que présentées, notamment en ce qui concerne :

- le paiement des arrhes : 50% lors de la signature de la convention et 50% à la remise des clés
- la demande d'une pièce d'identité du demandeur de la location
- la photocopie des statuts si le locataire est une personne morale, une association, ...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Département de la Moselle
FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : CPA – Consignation de fonds à la Caisse de Dépôts et Consignations

Concernant la location d'une partie du terrain cadastré section 28 n° 97 et 98,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE le dépôt de fonds auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations par l'intermédiaire de la trésorerie de Puttelage Aux Lacs du montant du loyer et ce jusqu'à nouvelle décision

Les fonds pourront être déconsignés par une autre décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 01.12.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Tarification 2011 au Centre de Plein-Air

Monsieur Christophe LEYDINGER, 2^e adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les propositions faites pour la saison touristique 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la tarification TTC suivante pour l'exercice 2011.

CAMPING PERMANENT

• Emplacement standard	580,00 €
• Emplacement complémentaire grand confort	290,00 €
• ½ Emplacement complémentaire confort	145,00 €
• Supplément par personne ne faisant pas partie des personnes à charge	82,00 €
• Enfant de 18 ans et plus (à charge avec justificatif)	26,00 €
• Supplément pour chien	36,00 €
• Forfait électrique pour 2 ampères (compris dans le forfait emplacement)	
• Supplément pour 5 ampères	117,00 €
• Supplément pour 6 ampères	156,00 €
• Supplément pour 10 ampères	312,00 €
• Complément pour changement d'ampérage (<i>de 5 à 6 ampères</i>)	39,00 €
• Complément ----- (<i>de 5 à 10 ampères</i>)	195,00 €
• Complément ----- (<i>de 6 à 10 ampères</i>)	156,00 €
• Supplément ordures ménagères	35,00 €

SEGEL-CLUB

• Redevance annuelle par emplacement	376,00 €
--------------------------------------	----------

SUPPLEMENT – DIVERS

• Abri clos	70,00 €
• Supplément pour non-paiement le 01 AVRIL de l'année	61,00 €
• Supplément pour non-paiement le 01 JUILLET de l'année	122,00 €
• Intervention électrique	75,00 €
• Frais de remise en état	
• Tarif horaire main d'œuvre	42,00 €
• Tarif horaire engin	75,00 €
• Fourniture électricité au KW	0,11 €
• Fourniture eau au m3	3,15 €

CAMPING DE PASSAGE

• Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end)	5,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude	4,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude, enfants de – de 12 ans	2,00 €
• Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et par emplacement)	4,00 €
• Supplément pour chien (par jour)	1,50 €
• Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement	10,00 €

CAMPING DE PASSAGE à partir de 7 nuits

• Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end)	4,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude	3,50 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude, enfants de – de 12 ans	1,80 €
• Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et par emplacement)	3,50 €
• Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement	7,00 €

CARTE DE PECHE – VOILE ET LOISIRS

• Voilier	104,00 €
• Voilier (carte mensuelle)	35,00 €
• Voilier (carte journalière)	7,20 €
• Planche à voile annuelle	48,00 €
• Planche à voile mensuelle	34,00 €
• Planche à voile journalière	7,20 €
• Pédalo 2 places (location ½ heure)	4,00 €
• Pédalo 4 places (location ½ heure)	5,00 €
• Pédalo (carte annuelle)	84,00 €
• Pêche annuelle	58,00 €
• Pêche pour jeunes de 12 à 16 ans	25,50 €
• Pêche avec avancée	116,00 €
• Pêche mensuelle	33,00 €
• Pêche journalière	8,00 €
• Supplément pour non-paiement du ponton le 01 AVRIL de l'année	35,00 €

TOBOGGAN AQUATIQUE

- Carte forfait A.M. 1,00 €

DROIT D'ENTREE AU CAMPING

- Voiture avec chauffeur 1,50 €
- Passagers (à partir de 6 ans) 1,50 €
- Piétons – cyclistes 1,50 €
- Deux roues (avec conducteur) 1,50 €
- Chien 1,50 €

LAVERIE

- Lavage 4,00 €
- Séchage 2,00 €

DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS

- Emplacement annuel 250,00 €
- Emplacement journalier 25,00 €

TARIFS A LA SEMAINE – HUTTES DE France

MODELES	<u>Semaine</u> (1ère semaine)	<u>Semaine</u> (à partir de la seconde)	<u>Nuitée</u>
ANAÏS	105,00 €	94,50 €	26,50 €
ISABELLE	120,00 €	108,00 €	30,00 €
OLGA	135,00 €	121,50 €	34,00 €

Prolongation de forfait semaine

- * ANAIS 15,00 €
- * ISABELLE 17,20 €
- * OLGA 19,30 €

Tarif à la nuitée : à partir de 2 nuits minimum
Forfait semaine : arrivée le samedi après-midi à partir de 14H,
départ le samedi matin avant 10H

Les chalets sont équipés de plaques électriques, d'un réfrigérateur, du mobilier courant (lits, table, tabourets) ainsi que de la vaisselle nécessaire.

Vous utilisez un bâtiment sanitaire commun aux 12 chalets. Il n'y a pas d'eau courante dans les chalets.

IMPORTANT : apporter draps et couvertures (lits de 70 cm ou 2 x 70 cm)

Toute réservation devra être confirmée par le dépôt d'une caution de 80 euros (chèque au « Trésor Public »), cette caution sera remboursée après inventaire de fin de séjour, elle ne sera pas restituée en cas d'annulation de la réservation.

La location est à régler au plus tard au moment de l'arrivée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 01.12.2010*

Département de la Moselle
FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : CPA – Vente de fer et métaux divers

Dans le cadre de reprise, démontage de caravanes et autres,

Le Conseil Municipal :

- Autorise la commune à accepter le paiement correspondant au rachat de tôle et fer. Le montant sera défini au poids, suivant le cours du marché ou encore forfaitairement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 01.12.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Location terrains CPA – Taxe foncière

La commune, ainsi que des propriétaires privés de terrains nus ont été taxés au titre de 2010 à la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans le cadre d'une procédure déclenchée par le CDI de Sarreguemines.

A ce jour, les impositions reçues ont été contestées par les propriétaires des terrains, ne s'estimant ni gestionnaires, ni occupants desdits terrains et encore moins propriétaires des édifications s'y trouvant éventuellement.

Le Conseil Municipal :

- Décide de rembourser les sommes payées par les propriétaires privés de terrains nus, en l'occurrence Mlle Marie-Jeanne MODERE, Mme Jacqueline MULLER et M. René SCHNEIDER en règlement du foncier bâti pour les terrains du Centre de Plein Air dont la commune est locataire. Les premiers remboursements se montent à :
 - 2.842 € pour Mlle Marie-Jeanne MODERE
 - 1.292 € pour Mme Jacqueline MULLER
 - 345 € pour M. René SCHNEIDER
- Prend note et accepte qu'un deuxième règlement puisse éventuellement se faire ultérieurement concernant le montant de la taxe sur les ordures ménagères.
- En cas de gain de cause, ces montants seront intégralement remboursés à la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 01.12.2010*

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Travaux à l'Eglise

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer les travaux suivants :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| - Auvent sur porte latérale de l'église
pour un montant prévisionnel de
HT | 3.369,89 € |
| - Mise en place d'un tubage dans la cheminée de l'église
pour un montant prévisionnel de
HT | 3.870,00 € |

- Donne procuration au Maire pour signer les ordres de services correspondants et toutes pièces s'y rapportant
- Accepte la participation de la Fabrique de l'Eglise

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES**

PUTTELANGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf M. KOPP (procuration) – M. LINDEN (procuration)

OBJET : Subventions 2010 aux associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Personnes âgées	200,00 €
- Pêcheurs la Tanche	200,00 €
- Mineurs	/
- Billard	200,00 €
- Boulistes	500,00 €
- ALEM	1.000,00 €
- APE	/
- Fit-Mouv'	1.200,00 €
- Amicale des S.Pompiers	500,00 €
- Arboriculteurs	1.400,00 €
- Football	1.700,00 €
- Taekwondo	1.400,00 €
- Pêcheurs de l'Etang des Marais	700,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD